

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 mai 2018

Membres présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Louis BARREAULT, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, Michel ALLIER, Sylvie VALADE, Francis BOURDON, Patrick MARAIS.

Membres représentés : Béatrice DOCHE donne pouvoir à Maryse BERGEON, Alex BESSAC donne pouvoir à Michel ALLIER.

Excusé : Jean-Claude SABOUREAU.

Secrétaire de séance : Sylvie VALADE

Monsieur le maire ouvre la séance et déclare le quorum atteint.
Madame Sylvie VALADE est désignée secrétaire de séance.

1. **Approbation du procès-verbal du 10 avril 2018**

Le procès-verbal est approuvé à la majorité (11 pour, 3 abstentions)

2. **Présentation de devis et attribution des marchés de travaux D2018-21**

Monsieur le maire présente plusieurs devis :

Aménagement de la sortie de la déchetterie et virage à Teindeure :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BORDAGE pour la somme de 7596.90 € TTC, cette somme sera imputée à l'article 2151.

Renforcement de voirie route de Combré :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BORDAGE pour la somme de 4376.10 € TTC, cette somme sera imputée à l'article 2151.

Pose de ralentisseurs dans le village de La Thibaudière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SEPTA pour la somme de 3247.92 € TTC, cette somme sera imputée à l'article 2151.

Aménagement de la Place de La Dime dans le village de La Thibaudière :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BORDAGE pour la somme de 13516.50 € TTC, cette somme sera imputée à l'article 2151.

Revêtement des trottoirs du lotissement Champ de La Vigne :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BOISLIVEAU pour la somme de 36 473.40 € TTC, cette somme sera imputée à l'article 2151.

Aménagement de la rue des Ouches dans le village de Vix :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise BOISLIVEAU pour la somme de 19 620.54 € TTC, cette somme sera imputée à l'article 2151.

Couverture tuile sur salle garderie et classe école et pose de fenêtres de toit :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise C.O.R.B pour la somme de 22 969.78 € TTC, cette somme sera imputée à l'article 21312 ;

3. Intégration dans la voirie communale de parcelles D2018-22

Monsieur le maire informe que des parcelles situées à La VOUTE n'ont pas été intégrées dans le domaine de la voirie.

Monsieur le Maire propose que les parcelles cadastrées

- AT 266 Les Vignes Blanches
- AT 269 Les Vignes Blanches
- AT 271 Les Vignes Blanches

soient inscrites sur le tableau de classement de la voirie communale sous le numéro VC 45 Chemin des Vignes Blanches longueur 124.00 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de classer ces parcelles dans le domaine de la voirie communale.

4. Durée d'amortissement de subventions d'équipement versées au conseil départemental et la commune d'Exireuil D2018-23

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que l'amortissement des subventions d'équipement (chapitre 204) est obligatoire et qu'il convient de fixer la durée.

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études.

Monsieur le maire propose une durée d'amortissement de 5 ans pour les subventions inscrites aux articles 204132 et 2041481.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5. Informations diverses

- 8 mai : rendez-vous à 10 h 45 au parking de l'école.
- site internet : présentation du site aux conseillers.
- Voyage des CM2 : il est fixé au samedi 16 juin. Un courrier sera envoyé aux parents et une réunion d'information avec les parents sera à prévoir.

6. **Questions orales**

- chemin de Pissot à Beuvet : entretien à prévoir
- container papier à Teindeure : il faudrait qu'il soit plus bas, revoir le socle.

SEANCE LEVEE à 22 h 15

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 12 juin 2018